

Conférence

L'organisation et la transmission du patrimoine familial en présence d'une situation de handicap

La vulnérabilité d'un enfant ou d'un adulte en situation de handicap engendre des contraintes spécifiques dans l'organisation, la gestion et la transmission du patrimoine familial. Il est nécessaire de bien les appréhender afin de pouvoir, dans les meilleures conditions, préserver les ressources actuelles et futures de l'adulte en situation de handicap, assurer sa protection juridique et sauvegarder le patrimoine familial.



Les thèmes abordés

Les contraintes spécifiques qui pèsent sur la gestion du patrimoine familial

- Les conditions de ressources pour le calcul de l'AAH
- Le mécanisme de l'aide sociale à l'hébergement
- Les droits de succession entre frères et sœurs

L'organisation du patrimoine de l'enfant ou de l'adulte en situation de handicap

- Focus sur l'épargne-handicap

L'organisation de la transmission du patrimoine des parents

- Pistes de réflexion sur la transmission du patrimoine



L'animation de la conférence

L'intervention prend en compte les spécificités liées à la situation de handicap, dans ses dimensions humaine, juridique, sociale et financière. Autour d'une présentation structurée, nous laissons libre cours aux échanges afin de répondre le mieux possible aux préoccupations des familles.

Intervenant : Stanislas Tertrais, Conseil en Gestion de Patrimoine au sein de Jiminy conseil, cabinet de conseil en gestion de patrimoine spécialisé dans les situations de handicap (www.jiminyconseil.com); cabinet co-fondateur de Fragilis, family office dédié aux personnes vulnérables et à leur famille (www.fragilis.fr), et co-auteur du guide La gestion des ressources et du patrimoine des personnes handicapées édité par l'Unapei.

« En ce qui concerne l'avenir,
il ne s'agit pas de le prévoir mais de le rendre possible »